VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **18 décembre 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **dix huit décembre deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 12 décembre 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Claude LEROUX, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Simon POURRET à Marion CANALES, Saïd Akim BARA à Christophe BERTUCAT, Louis COUSTÈS à Fabienne MONTEL, Sandrine DUBOC-GEAY à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Laurence SCHLIENGER à Alparslan COSKUN

Excusé(e)s : Christian PORTEFAIX

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Patricia GUILHOT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Madame Marion CANALES et Madame Edith CANDELIER arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE et Monsieur Djamel IBRAHIM-OUALI arrivent pendant le débat de la question n°2.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3, 4, 5 et 6.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE quitte la séance pendant la présentation de la question n°7 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC.

Rapport N° 86
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DANS LE CADRE DU "PERF ARBITRAGE"

L'université Blaise-Pascal, par le biais de l'UFR STAPS, a mis en place, en 2012, un diplôme universitaire lié à l'arbitrage de haut-niveau et a créé le PERF ARBITRAGE.

La Ville de Clermont-Ferrand, en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne (UCA), s'associe à cette démarche et soutient le dossier PERF, Pôle universitaire d'Expertise, de Recherche et de Formation, structurant des actions de formation, de recherche, et de valorisation de l'Arbitrage.
Les missions du PERF ARBITRAGE visent des travaux de recherches, centrés sur l'étude des situations effectives d'arbitrage et fondés sur une conception innovante de l'activité de l'arbitre. Des actions de formations complémentaires aux formations fédérales et diplômantes constituent une reconnaissance universitaire et une valorisation des compétences construites dans et par l'arbitrage - Diplôme d'Université Sport de Haut-niveau et Arbitrage, option « Arbitrage sportif » dans les études universitaires.

Les ambitions du PERF ARBITRAGE sont d'accompagner l'arbitrage dans son évolution au sein d'un milieu sportif en pleine mutation, de porter une parole alternative sur l'arbitrage ; de constituer un centre de ressources labellisé par l'ensemble des institutions liées au sport, à l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche. Construire un réseau international d'experts et de chercheurs pour mettre en commun des ressources et des connaissances au service du développement de l'arbitrage et agir pour la reconnaissance des compétences des arbitres de haut niveau par les différents ministères et au sein des différentes sphères de la société : sportives, sociales, économiques sont d'autres déclinaisons du PERF ARBITRAGE.

Le PERF ARBITRAGE a participé au « Mondial des écoles » de Clermont Ferrand du 7 juin 2019 au Stade Gabriel Montpied, avec comme objectif de sélectionner deux classes pour un déplacement dans le cadre de la coupe du Monde féminine de Football à Lyon. Cette manifestation sportive a été organisée en partenariat avec le District de Football, CLERASCO et le service Enseignement du Sport autour de l'activité football et a rassemblé 15 classes de cycle 3. Le PERF ARBITRAGE a abordé par des ateliers pédagogiques l'action de l'arbitre et a présenté une exposition élaborée pour le Palais de la Découverte à Paris. D'autres manifestations CLERASCO et autres sont associées au dispositif en 2020.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, l'attribution de la subvention ci-jointe.

Budget prévisionnel : 113 000 €
Subvention 2019 : 10 000 €
Subvention sollicitée : 10 000 €
Subvention proposée : 10 000 €

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 15 JAN. 2020

Le Maire,